Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260213-BC2026_02_04-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTE

(Délibération prise en délégation de pouvoir)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 17

VOTANTS : 18

L'an deux mille vingt six, le onze février
Les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur COLIN Guy, Brélès ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur JOURDEN Michel, Lampaul-Plouarzel ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Madame ANDRE Pascale, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Monsieur LE HIR François, Ploumoguer ; Monsieur COROLLEUR Antoine, Plourin ; Monsieur ROBIN Yves, Porspoder ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Monsieur KEREBEL Lucien, Trébabu ; Monsieur TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur DELHALLE Didier, Molène a donné pouvoir à Monsieur TALARMIN André
Madame LAI Sylviane, Milizac Guipronvel

Monsieur CARREGA David a été élu secrétaire de séance.

BC2026_02_04 : ACQUISITION DE MATÉRIEL MUSICAL – DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE PROCÉDER AUX ACHATS

Exposé

Afin de maintenir en état son parc instrumental et de développer des actions de nature à rendre son offre plus attractive, l'École de musique d'Iroise investit chaque année dans de nouveaux équipements, à hauteur d'une enveloppe de 19 065 €.

Cette année, sont notamment prévues les acquisitions des matériels suivants :

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260213-BC2026_02_04-DE

PPI Ecole de Musique d'Iroise	prix total HT	prix total TTC	2026	Utilisateurs	Site	Amortissement	Nouveau/ renouvellement
Electronique,	333	400	400	EMI, MAO	EMI	4	N
instruments amplifiés	750	900	900	Classes de harpe et cordes	EMI	4	N
	150	180	180	EMI, MAO	EMI	4	N
	1250	1500	1500	MAA	EMI	4	R
	383	460	460	MAA	SP	4	R
	1000	1200	1200	MAA	EMI	4	R
	292	350	350	MAA	EMI	4	N
	1333	1600	1600	Ateliers MAA, orchestres-ateliers	EMI	4	R
Percussions	375	450	450	Classe de percussions, FM, éveil	SP	8	R
	2000	2400	2400	Classe de percussions	SP	8	R
Vents	1667	2000	2000	orchestres, ensemble saxophones	C	8	N
Cordes	3000	3600	3600	orchestres	N	6	R
	1750	2100	2100	orchestres	N	6	R
TOTAL	15888	19065	19065				

Ces achats sont subventionnés par le conseil départemental du Finistère.

Délibération
VU le Code général des Collectivités territoriales ;
VU les statuts de la Communauté de communes ;
VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'École de musique du 20 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire est invité à :
- AUTORISER le Président à solliciter les financeurs potentiels, et notamment le conseil départemental du Finistère, pour obtenir les aides à l'acquisition de matériel musical ;
- DEMANDER aux financeurs d'autoriser l'École de musique à procéder aux achats sans attendre la décision de subvention.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,

M. TALARMIN André